

LA NEUTRALISATION DE MONÈMES

par Fernand BENTOLILA
Université René-Descartes, Paris

Pourquoi revenir aujourd'hui sur la neutralisation des monèmes, sujet auquel les *Travaux de l'Institut de linguistique* avaient consacré un numéro spécial en 1957 ? Il se trouve qu'en tant qu'enseignant, en tant que membre de jurys de thèses mais aussi en tant que chercheur, j'ai été confronté à ce problème, à savoir l'application d'un concept de la phonologie à l'étude des unités significatives. Constatant des divergences de vues entre les auteurs, constatant aussi mes propres repentirs en la matière, j'ai essayé de clarifier les choses en analysant quelques exemples d'emploi de ce terme de *neutralisation*. Il ne s'agit pas de faire ici une étude lexicographique exhaustive, je désire simplement — à partir d'un petit nombre d'exemples représentatifs, choisis à des fins didactiques aussi bien dans un ouvrage de vulgarisation comme le *Dictionnaire de didactique des langues* que dans des ouvrages plus spécialisés comme mes propres travaux ou ceux de Salem Chaker concernant le berbère — souligner les difficultés que présente l'application du concept de neutralisation aux monèmes et proposer ces réflexions aux lecteurs pour qu'ils puissent éventuellement prendre part au débat et faire connaître leur point de vue.

Dans le *Dictionnaire de didactique des langues*¹, à l'article « Neutralisation » (p. 366), les auteurs étudient d'abord la notion en phonologie, puis passent à la grammaire : « L'opposition masculin/féminin manifestée dans *ils/elles* est neutralisée dans *leur*

1. Dirigé par Robert Galisson et Daniel Coste, Paris, Hachette, 1976, 612 p.

(*je leur parle*). » Ce cas est peut-être à mettre à part car ici il ne s'agit même pas de monèmes. En français en effet, le masculin ou le féminin ne représentent aucun choix indépendant du nom : une fois qu'il a choisi de dire *table*, le locuteur n'est plus libre de choisir tel genre par opposition à tel autre; le féminin est contraint (*la table*). Bien que les segments cités par le *Dictionnaire de didactique* représentent le pronom personnel de 3^e personne (+ pluriel), les remarques précédentes restent valables car l'occurrence de la variante masculin ou féminin du pronom personnel est dictée par le genre du référent (*ils* pour faire référence par exemple à des garçons, *elles* pour faire référence à des filles). Donc *ils* et *elles* ne s'opposent pas comme pourraient le faire deux monèmes car ces segments ne font que refléter l'appartenance de leur référent à l'un ou l'autre des deux sous-ensembles morphologiques où se rangent les noms du français : sous-ensemble des noms masculins, sous-ensemble des noms féminins. En d'autres termes, il s'agit là d'un phénomène purement morphologique — l'existence de deux variantes de signifiants pour le monème de 3^e personne quand il réfère à un antécédent pluriel. Ces deux variantes sont conditionnées par le genre de cet antécédent. Il n'y a donc pas lieu de parler ici de neutralisation. On rend compte de cette variation au moment où l'on étudie la morphologie des pronoms personnels en disant que dans la fonction sujet on distingue *ils/elles*, mais que dans la fonction datif on a indifféremment *leur* pour référer à des noms masculins et féminins. Les linguistes parlent ici de syncrétisme. En morphologie, le terme *syncrétisme* sert à désigner une homonymie accidentelle. L'épithète doit être soulignée car elle semble impliquer que les faits d'homonymie en question ne sont pas la règle majoritaire mais constituent des exceptions. En réalité, certaines homonymies étiquetées comme syncrétismes sont parfois aussi majoritaires : par exemple l'homonymie du présent et du subjonctif en français dans les verbes en *-er* : (*il*) *chante* peut représenter aussi bien { « chanter » + présent } que { « chanter » + subjonctif }².

2. Il serait intéressant d'étudier pourquoi les descripteurs soulignent tel syncrétisme et négligent tel autre; bien sûr, l'économie générale du système à l'étude joue un rôle important et nous incite à noter que la langue distingue ici et uniformise là; mais il est fort probable aussi que le descripteur est influencé par sa langue première quand il décrit une autre langue et qu'il tend à relever plutôt les syncrétismes auxquels il ne s'attend pas car on peut douter que tous les syncrétismes existant dans la langue soient étiquetés comme tels.

On trouve dans Chaker³ deux emplois du concept de neutralisation à propos de monèmes : p. 95, Chaker parle de la « neutralisation état libre / état d'annexion »⁴ dans des mots comme *izikr* « corde », qui ont la même forme aux deux états, contrairement à *argaz/urgaz* « homme ». Cet exemple est intéressant car cette fois-ci nous avons bien affaire à des monèmes : en berbère en effet tout nom se présente ou seul (état libre), ou accompagné de l'état d'annexion. Donc, l'état d'annexion est bien un monème⁵ puisqu'il peut s'opposer à sa propre suppression. Simplement, il existe des noms tels que *izikr* qui ont toujours la même forme : état libre *izikr*, état d'annexion *izikr*. Ces faits d'homonymie accidentelle relèvent de la morphologie. Comme on le suggérait dans la note 1, c'est l'économie générale du système à l'étude qui permet de relever ces homonymies qui sont forcément partielles. C'est parce que l'opposition *argaz/urgaz* se maintient qu'on peut poser un monème état d'annexion. En outre, grâce à l'existence du couple *argaz/urgaz*, on peut toujours matérialiser les deux valeurs possibles de *izikr* : premièrement, « corde » + état libre s'il commute avec *argaz*, deuxièmement, « corde » + état d'annexion s'il commute avec *urgaz*. Les maîtres d'école ont recours à ce procédé quand ils veulent faire découvrir à leurs élèves la vraie nature de *chante* (dans *il chante* et *il faut qu'il chante*) et qu'ils leur demandent de remplacer « chanter » par « faire » : *il fait, il faut qu'il fasse*.

Dans le même ouvrage, p. 114, Chaker, traitant des verbes d'état, dit que « les oppositions du pluriel sont neutralisées »; on a la même forme pour toutes les personnes : *-it* « nous, vous, ils/elles ». Alors que dans les autres verbes, on oppose *n--* « nous », *t--m* « vous masculin », *t--nt* « vous féminin », *--n* « ils », *--nt* « elles ». Là encore, il s'agit d'une homonymie accidentelle qui ne concerne qu'un sous-ensemble de verbes (ceux qui expriment un état ou une qualité). Si bien qu'une forme indifférenciée comme *wer-it* : « nous/vous masculin/féminin, ils/elles sont sévères » actualise dans

3. *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie)*, Syntaxe, Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille III, 1983, 549 p. + 111 p. de corpus.

4. L'état d'annexion est en berbère un fonctionnel de type casuel qui se manifeste par un changement phonique à l'initiale du monème. Pour le nom « homme » par exemple, l'état d'annexion *urgaz* s'oppose à l'état libre *argaz*.

5. Rappelons que pour qu'un segment accède au statut de monème il faut qu'il puisse s'opposer à sa propre suppression ou à un autre monème, ceci s'accompagnant d'un changement de sens.

un contexte et une situation donnés une valeur et une seule qu'on peut toujours matérialiser par la commutation avec un verbe ordinaire.

Donc dans les trois cas précédents la notion de syncrétisme suffit à caractériser les faits.

Revenons au *Dictionnaire de didactique* dont nous avons commenté un exemple plus haut. Les auteurs citent un deuxième exemple pour illustrer l'application du concept de neutralisation en grammaire : « L'opposition présent / futur réalisée morphologiquement à l'indicatif (*mange/mangera; suis/serai*) est neutralisée au subjonctif. » Avant d'examiner s'il convient ou non de parler ici de neutralisation, il faut faire une mise au point préalable sur les unités significatives évoquées : présent, futur, indicatif, subjonctif. Le présent, le futur et le subjonctif ne posent pas de problème particulier et on tombera d'accord assez facilement pour admettre qu'il s'agit de monèmes⁶. Par contre, il n'en va pas de même pour l'indicatif car la commutation ne nous livre jamais une telle unité.

Ces réserves faites, réexaminons la formulation du *Dictionnaire de didactique*. Il semble que les auteurs soient partis de la notion traditionnelle de mode et qu'ils aient voulu dire que dans l'indicatif on a un présent et un futur alors que dans le subjonctif on n'a pas de futur.

On peut faire ici deux remarques :

1 / Ces modes-là n'existent que sur le papier, celui où sont imprimés les tableaux de conjugaison. Dans ces tableaux, les modes figurent en abscisses et les temps en ordonnées. Ces modes sont donc des colonnes et chaque colonne comporte un certain nombre de cases (les temps).

Si l'on s'astreint à un examen attentif des faits, surtout si l'on ne pose telle ou telle unité qu'après l'avoir dégagée par une application méthodique de la commutation, on s'aperçoit que ces belles constructions s'effritent, que les ordonnées des tableaux de conjugaison traditionnels regroupent souvent des réalités disjointes. Par exemple, il n'y a rien de commun entre « l'imparfait (de l'indicatif) » et « l'imparfait (du subjonctif) ». Le premier est un

6. Si l'on suit André Martinet qui considère (*il*) *mange* comme une forme nue et dénie au présent le statut de monème, on aura une opposition futur / *o* au lieu d'une opposition futur/présent. Les contextes où le subjonctif peut s'opposer à d'autres unités sont rares, mais ils existent et cela suffit pour accorder le statut de monème au subjonctif.

monème à part entière, le deuxième n'est qu'une variante du monème subjonctif après un verbe régissant au passé. Comp. : il cherche un menuisier qui puisse faire un escalier ~ il cherchait un menuisier qui pût faire un escalier. En outre, dans les deux cas, nous avons des réalités globales qui représentent chacune un seul choix et non pas deux comme pourraient le faire croire les désignations traditionnelles. Par suite, les abscisses des tableaux de conjugaison ne sont pas plus fiables. Les modes n'ont en français aucune réalité structurale; on a certes des valeurs modales, mais jamais ces sous-ensembles réguliers que sont censées représenter les colonnes des tableaux⁷.

2 / Même si ces modes étaient dégagés par des procédures rigoureuses et convaincantes, ils constitueraient un système, c'est-à-dire une structure abstraite, un modèle construit, postulé par le chercheur pour rendre compte de la réalité des faits.

Peut-on alors parler de neutralisation en se référant à des contextes qui ne sont pas définis dans la chaîne ? Or il me semble que quand on dit que « l'opposition présent/futur... est neutralisée au subjonctif » on se réfère non pas à la chaîne mais au tableau de conjugaison, c'est-à-dire en dernière analyse au système que le chercheur a dégagé. Rappelons que, pour la neutralisation des phonèmes, les contextes sont définis dans la chaîne et jamais dans le système. Transposé en phonologie, l'énoncé du *Dictionnaire de didactique* ne ressemblerait à rien; c'est comme si, pour caractériser

un système phonologique $\begin{matrix} p & t & k \\ b & & g \end{matrix}$ on disait : « L'opposition sonore/sourde manifestée dans les labiales et les vélares est neutralisée dans les dentales. » En fait, le phonologue se contente de noter l'absence de sonore dans l'ordre des dentales et conclut que la sonorité ou la sourdité n'est pas un trait pertinent dans le cas de la dentale.

Nous avons vu jusqu'ici que l'application du concept de neutralisation à la monématique pouvait donner lieu à deux types d'erreurs, soit une confusion avec le syncrétisme, soit une mauvaise définition des contextes en termes de système et non plus

7. En fait il existe des sous-ensembles dans les modalités verbales du français : ce ne sont pas les modes, mais les aspects imperfectif et perfectif. On peut les établir de façon rigoureuse en ayant recours aux critères définis par André Martinet pour identifier les classes syntaxiques d'une langue : compatibilités identiques et exclusion mutuelle.

de procès (au sens hjelmslevien⁸ du terme). A ce stade de notre réflexion, deux questions viennent naturellement à l'esprit : est-il possible d'appliquer la neutralisation à la monématique d'une façon rigoureuse ? Quels services cette application peut-elle rendre à l'étude des unités significatives ?

Nous aimerions que nos lecteurs prennent position sur ces deux points. Pour nourrir le débat, il est utile de rappeler tout d'abord l'étude pertinente de Hubert Maes dans *La linguistique, Guide alphabétique* où il définit « la neutralisation au niveau de la première articulation comme la suspension de la fonction significative d'une opposition dans un contexte défini en termes d'unités de sens »⁹. J'ajouterais pour ma part que ces contextes monématiques doivent être définis dans la chaîne et non dans le système.

Je voudrais maintenant soumettre à la réflexion critique du lecteur un exemple d'application en berbère de la définition précédente.

Dans le parler berbère des Aït Seghrouchen (Maroc central)¹⁰, on peut opposer en contexte positif au futur un aoriste à un inaccompli — l'aoriste exprimant l'idée verbale pure et simple et l'inaccompli un aspect duratif ou itératif.

Ex. : *ad iżr* « il jettera » (une fois, sans durée) / *ad iggar* « il jettera » (+ durée ou répétition)¹¹.

En contexte négatif au futur, on ne peut plus opposer ces deux aspects (aoriste/inaccompli) ; seul l'inaccompli apparaît ; le syntagme réalisé a la forme *ur iggar* (sans la particule *ad* (négation)

de futur) et prend le sens de « il ne jettera pas » avec indifféremment l'une ou l'autre des deux valeurs aspectuelles : soit « il ne jettera pas une fois », soit « il ne jettera pas + durée ou répétition ».

Cet exemple du berbère est intéressant d'un point de vue didactique car en contexte positif au futur on ne peut opposer que deux modalités verbales (l'aoriste et l'inaccompli). Les choses se compliquent quand il s'agit de définir l'« archimonème » qui devrait se composer des éléments signifiés communs aux deux monèmes dont l'opposition est neutralisée. Ici la base commune

8. Voir Louis Hjelmslev, *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Les Editions de Minuit, 1968, 229 p. (p. 19).

9. Sous la direction d'André Martinet, Paris, Denoël, 1969, 490 p. (p. 259).

10. Voir Fernand Bentolila, *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère*, Paris, SELAF, 1981, 447 p. (§ 4.6).

11. Le monème *ad* exprime le non réel ou le futur.

devient la polyvalence sémantique du syntagme *ur iggar* qui est formée par l'addition des signifiés des monèmes neutralisés.

On pourrait citer aussi un autre exemple, toujours en berbère¹². Après *qbl* « avant que », on ne peut pas opposer la négation à \emptyset . Celle-ci peut apparaître mais sa présence ne change pas le sens de l'énoncé :

iž ayu qbl ad - iżr azru
 fais ceci avant non réel il jette caillou
 « Fais ceci avant qu'il ne jette le caillou. »

iž ayu qbl ur - iżri azru
 fais ceci avant négation il a jeté le caillou
 « Fais ceci avant qu'il ne jette le caillou. »

On peut expliquer le sens convergent de ces deux énoncés à partir de tours parataxiques où *qbl* aurait un statut d'adverbe et pas encore celui de subordonnant :

- (1) « Fais ceci auparavant : il risque de jeter le caillou. »
 (2) « Fais ceci auparavant : il n'a pas encore jeté le caillou. »

On pourrait à la rigueur parler ici d'une neutralisation de l'opposition négation/ \emptyset ; je l'ai fait il y a quelques années¹³. Aujourd'hui, j'évitais de le faire car je ne vois plus très bien en quoi cet étiquetage éclaire ou explique les faits à l'étude.

Il est vrai que après *qbl* « avant que », on ne peut pas opposer la négation *ur* à son absence puisque dans les deux cas — qu'il y ait négation ou non — le sens reste le même. Mais la « base commune » est encore moins claire que dans l'exemple précédent. On peut d'ailleurs se demander s'il n'y a pas là un trait universel qui, en fin de compte, reposerait sur le contenu sémantique même du monème *qbl* : « avant qu'il ne jette le caillou » implique qu' « il n'a pas encore jeté le caillou ». En français non plus il ne semble pas qu'on puisse opposer après *avant que* la négation à son absence. Un énoncé comme *fais ceci avant qu'il ne jette pas le caillou* a peu de chance d'apparaître. En revanche, il faut noter la présence du « ne discordancier » cher à Damourette et Pichon. On rappellera que dans un autre état du français — celui du xvii^e siècle — c'était la négation complète (*ne... pas*) qui pouvait apparaître dans les

12. Bentolila, *Gram. d'un parler berb.*, § 2.61.

13. *Ibid.*

contextes du « ne discordancier », c'est-à-dire après *craindre que*, *empêcher que*, et les comparatifs; et ceci sans changement de sens :

Vous avez plus faim que vous ne pensez pas.

Molière, *L'Etourdi*, v. 1442.

Tu juges mes desseins autres qu'ils ne sont pas.

Corneille, *Clitandre*, v. 1203¹⁴.

En français encore, on constate le même phénomène après *combien* exclamatif. On peut avoir ou non la négation, mais dans les deux cas le signifié reste identique :

Combien de progrès n'a-t-on pas fait depuis lors! = *Combien on a fait de progrès*¹⁵!

La grammaire traditionnelle parlait de « négation explétive ». L'étiquetage vaut ce qu'il vaut. Est-ce que parler de neutralisation éclaire davantage les faits ? Est-il besoin de le préciser, ceci n'est pas une question rhétorique. C'est une vraie question, pour ouvrir un débat.

14. Ces deux exemples sont cités par A. Haase, *Syntaxe française du XVII^e siècle*, Paris, Delagrave, 1969, 448 p. (§ 102 D).

15. Exemple cité par Ferdinand Brunot, *La pensée et la langue*, Paris, Masson, 1922, 954 p. (p. 494).